

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 avril 2024

Présents : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE ESPOSITO, R-M. BERGER, S. RICHARTE, N. JEANTET, L. DEROQUE, P. ROUSTAN, T. BEAUQUIER, Y. LE MOAL

Absents : J. MALLET, M-C. BANIOL, N. ENJALRIC

Procurations : M-C. BANIOL à A. ROUVIERE ESPOSITO ; N. ENJALRIC à S. RICHARTE

Secrétaire de séance : S. RICHARTE

Ordre du Jour :

1. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2024
2. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation, d'extension et d'aménagements extérieurs de la salle multiculturelle et sportive
3. Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Demande de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes
5. Questions diverses

1/ Validation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2024 est validé.

2/ Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation, d'extension et d'aménagements extérieurs de la salle multiculturelle et sportive

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée a été engagée pour le projet de rénovation, d'extension et d'aménagements extérieurs de la salle multi culturelle et sportive.

Elle précise que dix candidats ont répondu à cette consultation.

Après examen des candidatures et des offres, ICOS architecture domicilié 11 rue Jacques Cœur – 34000 Montpellier ayant obtenu la meilleure note, il est proposé de retenir leur proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation, d'extension et d'aménagements extérieurs de la salle multi culturelle et sportive.

L'offre de ICOS architecture se décompose comme suit :

- Diagnostic et mission de base (8.5%) : forfait provisoire de 76 500 € ttc
- Mission Ordonnancement Pilotage Coordination : forfait définitif de 9 000 € ttc
- Mission Système Sécurité Incendie : forfait définitif de 2 700 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir ICOS architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation, l'extension et les aménagements extérieurs de la salle multi culturelle et sportive, pour un forfait total provisoire de rémunération de 88 200 € ttc.

Autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents relatifs à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

3/ Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des délégations qui lui sont attribuées, elle a sollicité l'aide financière de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup au titre des Fonds de concours 2024 pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle multiculturelle et sportive.

4/ Demande de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

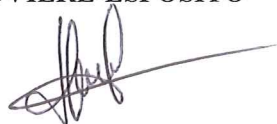
Madame le Maire précise qu'un dossier de demande de Fonds de Concours 2024 sera déposé auprès de la Communauté de Communes pour l'obtention d'une aide à hauteur de 22 745.00 € dans le cadre des travaux de rénovation, d'extension et d'aménagements extérieurs de la salle multi culturelle et sportive.

5/ Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 20h15.

A. ROUVIERE-ESPOSITO



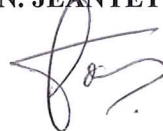
S. RICARTE



M-C. BANIOL

Reverse


N. JEANTET



R-M. BERGER



Y. LE MOAL



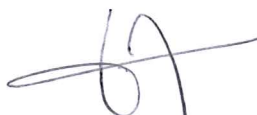
P. ROUSTAN



N. ENJALRIC



L. DEROQUE



T. BEAUQUIER



J. MALLET